

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Acquisition par la commune de 2 parcelles (AB 197 et AB 375) rue de la Vieille Tour**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune que les 2 parcelles cadastrées AB 197 et AB 375 situées rue de la Vieille Tour à Montguyon et dont Monsieur GAILLARD Jacques, est propriétaire sont en vente.

Monsieur Le Maire informe les membres que la commune souhaiterait acquérir ces 2 parcelles proches du groupe scolaire afin de pouvoir maîtriser son foncier dans l'éventualité d'un agrandissement de ses bâtiments dans les années à venir.

Le montant de la vente est de 80 000,00 euros.

Il est indiqué aux membres présents qu'un élu du Conseil municipal est concerné par la délibération et l'acquisition à venir. L'élu concerné est sorti de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les 2 parcelles cadastrées AB 197 et AB 375 situées rue de la Vieille Tour à Montguyon, pour un montant de 80 000,00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune en vue de maîtriser son foncier, des 2 parcelles situées rue de la Vieille Tour à Montguyon pour un montant de 80 000,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'acquisition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



(Handwritten signature of Julien Moucheboeuf over the official seal)